

Elections des mercredi 18 et jeudi 19 mars 2020
POUR LA FSM : UNIQUEMENT LE MERCREDI 18 MARS 2020

visant le **Conseil des étudiants** de l'ULB
Concerne les facultés
**Architecture ; Ecole polytechnique de Bruxelles ;
Lettres, Traduction et Communication ; Pharmacie ; Philosophie et Sciences sociales ;
Sciences de la Motricité et Solvay Brussels School of Economics and Management**

CALENDRIER ELECTORAL DU DEUXIEME TOUR

mardi 25 février	Ouverture de la période de dépôt des candidatures Date limite de publication des listes provisoires des électeurs Ouverture de la période de recours contre les listes provisoires des électeurs
vendredi 28 février	Date limite de dépôt des candidatures (16h30)
lundi 2 mars	Publication des candidatures déposées et ouverture de la période de recours contre celles-ci
mardi 3 mars	Date limite de dépôt des recours contre les listes provisoires des électeurs (16h30)
jeudi 5 mars	Date limite de dépôt des recours contre les candidatures déposées (16h30)
vendredi 6 mars	Commission électorale : examen de la recevabilité des candidatures déposées et des recours contre les listes provisoires des électeurs et les candidatures
jeudi 12 mars	Date limite de publication des listes des électeurs et des candidatures définitives
vendredi 13 mars	Date limite d'envoi des convocations électorales
vendredi 13 mars	Date limite de désignation par les candidats des témoins aux opérations électorales (16h30)
mercredi 18 mars	Premier jour de scrutin
jeudi 19 mars	Second jour de scrutin PAS D'APPLICATION POUR LA FSM
vendredi 20 mars	Commission électorale : proclamation des résultats Ouverture de la période de recours contre les opérations de vote et de dépouillement
mardi 24 mars	Date limite de dépôt des recours contre les opérations de vote et de dépouillement (16h30)
mercredi 25 mars	Commission électorale : décisions sur les recours éventuels

Les **listes provisoires des électeurs** sont consultables sur l'intranet à l'adresse <https://www.ulb.be/fr/gouvernance/elections> et au Service du greffe à partir du mardi 25 février 2020. Les recours contre les listes des électeurs sont à introduire entre le mardi 25 février et le mardi 3 mars 2020.

Les **listes définitives des électeurs** sont consultables sur l'intranet à l'adresse <https://www.ulb.be/fr/gouvernance/elections> et au Service du greffe à partir du jeudi 12 mars 2020.

Le **formulaire de candidature** est disponible à l'adresse <https://www.ulb.be/fr/gouvernance/elections>.

Les **candidatures** doivent être déposées au Service du greffe entre le mardi 25 février et le vendredi 28 février 2020, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Elles peuvent également être adressées par courriel (elections@ulb.be), la date limite de réception des formulaires scannés et signés étant fixée au vendredi 28 février 2020 à 16h30.

Les **recours** contre les listes provisoires des électeurs, les candidatures ou les opérations électorales doivent être déposés au moyen du formulaire ad hoc, disponible au Service du greffe, de la même manière que les actes de candidature. Un envoi du formulaire signé et scanné est également autorisé (elections@ulb.be).